

Zeitschrift:	Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali
Herausgeber:	Schweizerischer Zivilschutzverband
Band:	52 (2005)
Heft:	6
Artikel:	Passer la vitesse supérieure
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-370258

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COURS PILOTE POUR SPÉCIALISTES DE LA PBC / EFFET DE LA COLLABORATION TRANSFRONTALIÈRE

Nos voisins italiens en formation PBC au Tessin

OFPP. Des membres de l'Unité mobile d'intervention opérative de Varese, déjà habitués à collaborer avec Lugano Campaniga, ont participé au cours d'instruction complémentaire pour spécialistes de la protection des biens culturels (PBC), à l'initiative de Massimo Binsacca, responsable de la PBC à la protection civile. Grâce au projet de collaboration transfrontalière Interreg III A, la Province de Côme a aussi envoyé des participants à ce cours, organisé par le pool d'instruction du canton du Tessin.

Chapeauté par le canton, ce cours pilote pour spécialistes PBC a eu lieu en septembre au centre d'instruction de protection de la population de Rivera, sous la direction opérative avisée de Gabriele Camponovo et en présence de la responsable des cours PBC à la Confédération, Rose-Eveline Maradan.

L'Office des biens culturels de Bellinzona

Giulio Foletti, responsable cantonal de la PBC à l'Office des biens culturels de Bellinzona, a la sagesse d'utiliser les forces des équipes PBC de la protection civile (qu'on se le dise), pour la mise à jour de l'Inventaire des biens culturels. Ce travail se fait directement dans le système informatique cantonal des biens culturels. Katja Bigger, collaboratrice à

l'Office des biens culturels, et Fabrizio Di Vitorio, conseiller informatique du Centre de système informatique cantonal (CSI), ont préparé la vingtaine de participants à insérer les informations PBC dans le nouveau système informatique cantonal. Celui-ci répond, au niveau de la PBC, à deux objectifs principaux:

- recueillir les informations sur les inventaires PBC déjà disponibles selon un système homogène pour tout le canton;
- identifier les biens culturels sur le terrain.

La protection civile

A la suite de cette première mesure de sauvegarde du patrimoine que constitue l'établissement de l'Inventaire, les spécialistes ont été préparés, conjointement par l'instructeur Corrado Tettamanti et l'instructeur chef de classe Roberto Piantoni à élaborer la seconde mesure de sauvegarde: la documentation d'intervention.

Cette documentation comprend:

- les plans de sauvetage de biens culturels pour les sapeurs-pompiers,
- les mesures de protection et d'évacuation,
- les consignes de transport et de manipulation par catégories de biens culturels,
- l'évaluation d'un abri pour biens culturels.

Lors des travaux théoriques et pratiques, les participants ont montré un bon niveau d'intérêt par leurs questions et leurs demandes d'informations complémentaires.

Participants italiens séduits

A l'issue de cette formation PBC, les échos ont été très positifs de la part de l'architecte Marcella Bertacchi, collaboratrice de la PCi de Côme, du Dr Paolo Cazzola de Varèse, directeur de l'Unité mobile d'intervention immédiate, et de leurs quatre accompagnants. Ils n'ont pas manqué de mettre en valeur les similitudes architecturales de leur patrimoine avec les églises et objets d'arts inventoriés dans le canton du Tessin.

La présence italienne à Rivera fait partie d'un processus de collaboration italo-suisse commencé en 2002. Les mêmes buts sont poursuivis par les protagonistes de la protection des biens culturels. D'autres occasions de formation et d'échanges se présenteront dans cette collaboration entre partenaires. □

Le système informatique cantonal

Les couches de l'application du système informatique cantonal, accessibles immédiatement en ligne, permettent de mieux cerner une région par la superposition des données géographiques, géologiques, des zones à risques (dangers naturels et anthropiques), des zones comportant des biens culturels et bien d'autres encore. Selon Giulio Foletti, «l'information géographique constitue un moyen représentatif et analytique indispensable». Cet outil informatisé donne au canton du Tessin une bonne longueur d'avance au niveau de la coordination des efforts des différents partenaires en cas d'événement.

RÉSEAU RADIO SUISSE DE SÉCURITÉ (POLYCOM)

Passer la vitesse supérieure

OFPP. Pour les organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS), la communication interdisciplinaire et interrégionale a de plus en plus d'importance. Même si la mise en place du réseau radio suisse de sécurité (POLYCOM) va bon train, il serait temps de passer la vitesse supérieure. A l'échelon fédéral, la gestion du projet a été concentrée au sein de l'OFPP et renforcée.

La communication entre les organes de conduite, les chefs d'intervention et les différents éléments engagés est un facteur de réussite décisif pour la maîtrise des situations

extraordinaires, dans les domaines du sauvetage et de la sécurité. On s'en aperçoit d'autant mieux lorsque, pour une raison ou pour une autre, deux partenaires ne parviennent pas à se transmettre des informations urgentes. Cela s'est produit en août dernier, lors des intempéries qui ont notamment frappé le canton d'Uri. Plusieurs communes ayant été coupées du monde, la police cantonale a dû recourir à des messagers. Les systèmes de communication en place étaient soit à court d'alimentation, soit surchargés. Ruedi Huber, adjoint du commandant de la police cantonale uranaise et responsable du projet POLYCOM dans son canton, a déclaré à cette occasion qu'il était «grand temps de mettre en

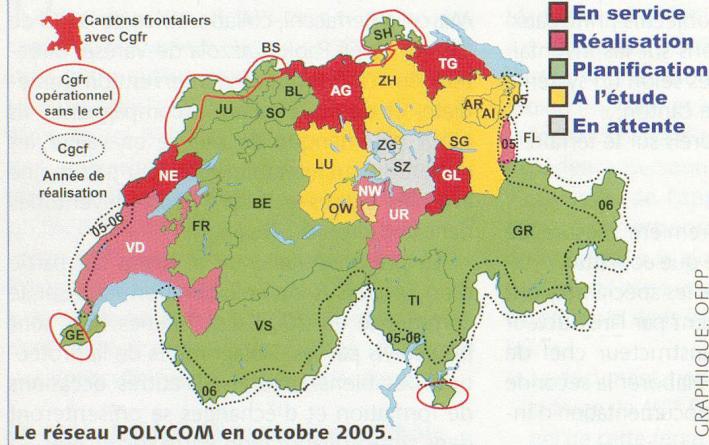
place un nouveau réseau radio». Le peuple lui a donné raison un mois plus tard en approuvant la réalisation de POLYCOM lors d'une votation.

POLYCOM est un réseau radio national à la disposition des AOSS, à savoir les gardes-frontières, la police, les sapeurs-pompiers, les services sanitaires, la protection civile et les formations spécialisées de l'armée. Le principal avantage d'un réseau unique est de permettre une communication interdisciplinaire: en cas d'événement, les organisations ou les unités concernées peuvent se connecter entre elles au sein de groupes d'utilisateurs modulables ou intégrer un groupe existant, au gré des besoins. En partant d'une disposition de base, on peut rapidement voir quels éléments doivent rejoindre tel ou tel groupe de discussion, en passant si nécessaire par-dessus les frontières cantonales.

Un projet national réalisé par étapes

Même si POLYCOM est un réseau national, il ne relève pas exclusivement de la Confédération: il sera réalisé par étapes d'ici à 2012 environ, un peu à la manière d'un puzzle dont les pièces correspondent à des cantons ou à des régions frontalières. Ce sont surtout les cantons qui donnent le rythme. Certains d'entre eux ont remis la décision politique à plus tard, car les systèmes actuels ne peuvent pas être démantelés immédiatement pour des raisons de protection des investissements.

Etat d'avancement des réseaux régionaux et partiels



Le réseau POLYCOM en octobre 2005.

ments. Dans les cantons de Thurgovie, de Neuchâtel, d'Argovie et de Glaris, les réseaux partiels sont déjà opérationnels. L'infrastructure est à la disposition des AOSS sur tout leur territoire. Les organisations d'utilisateurs de ces quatre cantons ainsi que les gardes-frontières ont fait des expériences essentiellement positives et réjouissantes. Les cantons de Vaud, de Nidwald et d'Uri se sont pro-

noncés quant au financement et ont lancé la réalisation. Une série d'autres cantons (Berne, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Genève, les Grisons, Schaffhouse, Soleure, le Tessin et Zurich) s'apprêtent à franchir ce pas. Dans le reste du pays, on a généralement effectué les premières études ou élaboré des plans.

Dans les régions frontalières, la mise en place du réseau avance conformément aux plans du Corps des gardes-frontières (Cgfr). Dans les trois cantons frontaliers où POLYCOM est déjà opérationnel, la partie relevant

du Cgfr est pleinement intégrée au réseau cantonal. Les gardes-frontières ont joué un rôle de pionniers et disposent déjà de vastes réseaux partiels dans les cantons de Schaffhouse, de Genève et du Tessin. Des travaux sont en cours dans les zones frontalières de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, du Jura, de Zurich, de Schaffhouse/Rafzerfeld, de Saint-Gall et de la Principauté de Liechtenstein. D'ici à la fin

2006, le réseau POLYCOM des gardes-frontières devrait ceinturer la Suisse.

La Confédération cofinance et joue un rôle central dans la planification

La planification et la mise en place du système POLYCOM sont des tâches très complexes, notamment à cause du nombre d'organes concernés et du mode de financement, fédéralisme oblige. Bien que la réalisation re-

lève avant tout des cantons, la Confédération y joue un rôle central. En effet, différents organes fédéraux sont directement impliqués: outre les gardes-frontières, l'armée, l'Office fédéral de la protection de la population, l'Office fédéral des routes et l'Office fédéral de la police sont partie prenante. Cette implication se traduit également dans le financement: la Confédération participe à hauteur de 400 millions de francs à l'investissement total. Cela représente jusqu'aux deux tiers de certains réseaux cantonaux. En outre, la conception de l'infrastructure du réseau POLYCOM se fait sous la surveillance de la Confédération, alors que les cantons et les gardes-frontières se chargent des questions de détail et de l'exécution.

Gestion du projet à l'échelon fédéral

A l'été 2004, la coordination générale du projet a été concentrée au sein de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP). Le 1^{er} avril 2005, le coordinateur Robert Amsler a passé le témoin à Peter Wüthrich, nouveau responsable du projet à l'échelon fédéral. A ses côtés, Daniel Rupp remplit la fonction de coordinateur de l'exploitation. Chargé de la composante nationale de POLYCOM, M. Rupp est responsable de la planification des champs hertziens, des emplacements et du réseau fixe et dirige le groupe de travail des utilisateurs. Daniel Häfliker reste à la tête du Secrétariat POLYCOM tout en étant assistant du projet. Toujours au sein de l'OFPP, la Division de l'instruction gère depuis l'an 2000 le Centre de compétences et de formation POLYCOM (CCFP), au service des organisations d'utilisateurs de la Confédération et des cantons.

Autres informations et contacts:

www.polycom.admin.ch

PRÉVENTION ET PRÉPARATION À L'ENGAGEMENT

Le canton de Fribourg et ses dangers

OFPP. Une vue d'ensemble des dangers existant dans le canton de Fribourg a été établie. Il s'agit maintenant d'étudier comment les dommages causés par ces événements potentiels peuvent être réduits. On tentera d'une part de diminuer les probabilités que ces événements se produisent grâce à des mesures préventives et, d'autre part, d'optimiser la préparation à l'engagement, si celui-ci doit avoir lieu.

Un groupe de travail dirigé par Beat Renz, secrétaire général de la Direction de la sécurité et de la justice, a rédigé un rapport de près de cent pages décrivant les dangers menaçant le canton de Fribourg. Cette analyse ne fait pas qu'exposer et évaluer les

dangers, elle traite également de leur probabilité d'occurrence, de leur fréquence et de l'ampleur des dégâts qu'ils engendrent; il en résulte un aperçu général des risques. L'analyse englobe évidemment aussi bien les catastrophes naturelles (séismes, inondations, tempêtes) que les risques d'origine technique (liés aux barrages, aux transports ou à la radioactivité) et sociétale (épidémies ou crises sociales). Elle propose deux scénarios de base pour chacun des vingt types de danger traités: l'un d'importance moyenne et l'autre de grande ampleur.

Des travaux relatifs à la maîtrise des catastrophes naturelles ou visant la réduction des risques liés à des entreprises et des installations avaient déjà été entrepris par le passé dans le canton de Fribourg. Il manquait cependant aux responsables de la protection

de la population une étude globale leur permettant d'avoir une vue d'ensemble des risques de catastrophes et de situations d'urgence. Les travaux actuels combinent cette lacune et jettent les bases de la réorganisation de la protection de la population. Les études en cours donneront naissance à la nouvelle loi cantonale sur la protection de la population, qui devrait entrer en vigueur en 2007.

Fribourg: un cas unique

Après avoir élaboré cette vue d'ensemble des risques, le canton de Fribourg a poursuivi son travail en vue d'optimiser les planifications d'intervention et de diminuer la fréquence des événements et l'ampleur des dommages causés. Dans le domaine des inondations par exemple, on ne se contente pas d'installer des dépôts de sacs de sable